



Mémoire pré-budgétaire 2026-2027

L'Institut économique de Montréal propose ce mémoire pré-budgétaire 2026-2027 dans un contexte de pression élevée sur les finances publiques du Québec. Le secteur de la santé se trouve également dans une zone de turbulence, avec des services à la population qui ne sont pas à la hauteur du montant dépensé chaque année. Finalement, le gouvernement devrait adopter une nouvelle approche en matière de développement énergétique et miser sur nos ressources naturelles pour enrichir les Québécois et Québécoises.

► Des finances publiques qui nécessitent de l'ordre

Agir sur le déficit de maintien des actifs

En plus de l'importance d'équilibrer le budget de fonctionnement après un déficit historique projeté, le gouvernement doit aussi s'attaquer à la pression qu'exerce le déficit de maintien des actifs (DMA) sur les finances publiques du Québec. En effet, la décote de l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) en avril 2025 oblige le gouvernement à repenser son approche en matière de gestion du DMA, lequel a contribué à cette décote¹.

Sous le gouvernement en place, le DMA est passé d'un peu moins de 25 milliards de dollars en 2019-2020 à plus de 40 milliards de dollars². Cette explosion témoigne clairement de la détérioration des infrastructures dans plusieurs secteurs. Elle met également en lumière une priorisation excessive, au cours des dernières décennies, de la construction de nouvelles infrastructures publiques au détriment du maintien des actifs existants.

Afin de remettre en état satisfaisant le réseau routier détenu par l'État québécois, il faudrait injecter plus de 23 milliards de dollars, soit 56 % de l'ensemble du DMA³. Étant donné cette part importante, le gouvernement du Québec devrait identifier rapidement des moyens de réduire la pression qu'exerce ce secteur sur les finances publiques, tout en s'attaquant au problème de la dégradation des routes.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer du réseau de concessions autoroutières en France, qui a permis à l'État français de déléguer la gestion et l'entretien des routes, réduisant ainsi le DMA assumé par l'État⁴. Non seulement les gouvernements successifs ont-ils pu dégager annuellement des milliards de dollars, mais ils ont aussi permis aux Français d'avoir accès à des infrastructures de qualité, comme le démontre un rapport du Sénat français.

Le Québec gagnerait à adopter ce type d'approche de partenariat public-privé, comme cela a déjà été fait pour certaines portions des autoroutes 25 et 30⁵.

Réduire le nombre de fonctionnaires

L'actuel premier ministre du Québec a été élu en 2018 sous la promesse de réduire de 5000 le nombre de fonctionnaires de l'État québécois⁶. La réalité a toutefois été bien différente : plus de sept ans après cette élection, l'État québécois compte plus de 10 000 fonctionnaires supplémentaires⁷. Cela exerce une pression croissante sur les finances publiques du Québec, notamment en raison des coûts liés aux salaires et aux régimes de retraite de ces fonctionnaires.

Rappelons également que plusieurs de ces fonctionnaires n'occupent pas des fonctions directement liées à la prestation de services à la population, comme le seraient une enseignante ou une infirmière. Cela rend d'autant plus nécessaire une réduction du nombre de fonctionnaires au Québec afin de limiter l'alourdissement de l'appareil bureaucratique. Plus fondamentalement, et il s'agit ici d'un élément qui devrait être au cœur de la réflexion gouvernementale sur l'administration publique, il est nécessaire de réduire le périmètre du champ d'action de l'État. Comme le mentionnait le ministre des Finances du Québec, Éric Girard, dans une entrevue : « On a tendance à se tourner vers le gouvernement, augmenter la mission de l'État qui excède la capacité de payer [...] il y a un recentrage à faire »⁸. En réduisant le nombre de programmes d'intervention de l'État, on réduit directement le « besoin » en matière de fonctionnariat.

Le gouvernement, par l'entremise de la présidente du Conseil du trésor, France-Élaine Duranceau, a annoncé son intention de réduire le nombre de fonctionnaires de 2000 d'ici la fin de l'année, puis de 2000 supplémentaires d'ici 2027⁹. À cela s'ajoute la réduction prévue de 1000 travailleurs du secteur public (hors fonction publique) d'ici 2027. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais ces mesures ne suffisent pas à compenser l'augmentation rapide du nombre de fonctionnaires observée depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir.

Ce plan doit être considéré comme un point de départ, mais ne saurait constituer un point d'arrivée en matière de réduction de la taille du fonctionnariat québécois. Il devra être plus ambitieux pour ramener les effectifs au moins à leur niveau de 2018.

Un meilleur contrôle des dépenses est nécessaire pour un retour rapide à l'équilibre budgétaire

L'exercice financier 2025-2026 devrait se solder par le déficit le plus élevé de l'histoire du Québec, soit 12,4 milliards de dollars courants, selon les plus récentes estimations du ministère des Finances¹⁰. Ce déficit dépasserait même ceux enregistrés lors de la pandémie et de la crise financière de 2008.

Bien que le déficit estimé ait légèrement diminué entre le budget et la mise à jour, la situation actuelle révèle un problème important de contrôle des dépenses¹¹. Cette situation ne s'explique pas par une baisse des revenus, bien au contraire. Le gouvernement estime que ceux-ci auront crû de 2,6 milliards de dollars en 2025 par rapport à l'année précédente, alors que les dépenses augmenteraient de 5,4 milliards de dollars.

La décote du Québec en avril 2025 rappelle que la détérioration des finances publiques n'est pas sans conséquence¹². À l'instar de tout emprunteur, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un gouvernement, une baisse de la cote de crédit envoie un signal de risque aux prêteurs, ce qui se traduit par une augmentation des coûts d'emprunt.

Or, les dépenses consacrées au service de la dette ont déjà augmenté de 528 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de mars dernier¹³. Ces sommes, qui ne contribuent ni à réduire la dette ni à améliorer les services offerts à la population, constituent une utilisation inefficace des ressources de la province.

À cet égard, une promesse de retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 2029-2030, à elle seule, est insuffisante.

Il est nécessaire d'établir un plan clair et crédible de redressement des finances publiques, pouvant notamment s'inspirer de l'approche adoptée par le gouvernement Chrétien dans les années 1990¹⁴.

En 1993, le gouvernement Chrétien faisait également face à de fortes pressions budgétaires. Il s'est ainsi engagé, dès 1994, dans un examen des programmes fédéraux. Cet exercice visait à s'assurer que chaque programme répondait aux besoins des citoyens, était économiquement viable, et s'inscrivait dans le cadre budgétaire du gouvernement. Il évaluait également la pertinence de l'intervention gouvernementale, l'existence de solutions alternatives et l'efficacité de l'allocation des ressources associées à chaque programme.

Nous recommandons au gouvernement de ne pas miser sur une éventuelle accélération de la croissance économique ou sur une hausse des transferts fédéraux pour rétablir l'équilibre budgétaire, mais plutôt d'adopter une approche comparable à celle mise en œuvre par le gouvernement fédéral de Jean Chrétien.

► Pour un secteur de la santé qui répond aux besoins de la population

Accroître la flexibilité du personnel de la santé afin d'assurer une meilleure rétention de la main-d'œuvre

En plus de l'interdiction du recours au personnel infirmier des agences, le gouvernement s'attaque maintenant aux médecins, notamment avec les projets de loi 83 et 2.

Malheureusement, cette approche coercitive risque de nuire davantage à la rétention du personnel de la santé.

En 2023, donc avant même la mise en vigueur de l'interdiction du recours aux agences d'infirmières, pour chaque tranche de 100 jeunes infirmières de moins de 35 ans entrées dans la profession au Québec, 37 l'ont quittée¹⁵. Ce problème de rétention coûte cher à la province, car il allonge les délais de traitement tout en haussant les besoins en formation. De plus, depuis l'adoption sous bâillon de la loi 2, des milliers de médecins ont averti le gouvernement des dangers de cette loi¹⁶, et plusieurs centaines menacent de quitter la province. Bien que le projet de loi 2 soit temporairement suspendu, ce projet démontre l'attitude du gouvernement envers le personnel de la santé.

Plutôt que d'améliorer l'accès aux soins pour les Québécois, la direction actuellement empruntée par le gouvernement risque de restreindre l'accès aux professionnels de la santé pour des dizaines de milliers de Québécois.

Au lieu de persister dans cette trajectoire qui nuit au système de santé québécois, le gouvernement devrait adopter une approche plus flexible.

Par exemple, le gouvernement pourrait s'inspirer de l'exemple de l'Alberta, qui a entrepris d'introduire la pratique mixte dans le système de santé¹⁷. Cette approche, qui permet aux médecins de pratiquer simultanément dans les réseaux public et privé sans devoir faire un aller-retour comme c'est le cas au Québec, est la norme dans la grande majorité des pays de l'OCDE¹⁸. Elle accorde plus d'autonomie professionnelle et de flexibilité aux médecins, ce qui se traduit par un meilleur accès pour les patients¹⁹.

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une approche axée sur la flexibilité dans la gestion du personnel au sein de chaque établissement, afin de renforcer la rétention des travailleurs de la santé, autant pour le personnel infirmier que pour les médecins.

Offrir une garantie de traitement aux patients québécois, plutôt qu'une liste d'attente

L'attente est devenue l'un des traits dominants de notre système de santé. En novembre dernier, plus de 141 873 Québécois figuraient sur la liste d'attente en chirurgie, alors que 1,4 million de Québécois demeurent sans médecin de famille, leur seule option restante étant alors de se rendre aux urgences²⁰. Le manque d'accès, tant à la première ligne qu'aux services spécialisés, se répercute dans l'ensemble du système de santé. Ainsi, les urgences se trouvent contraintes de traiter des patients présentant des cas majeurs qui, s'ils avaient été pris en charge plus tôt, auraient pu être mineurs. Cela mène aussi à des centaines de milliers de patients qui quittent l'urgence avant d'être soignés²¹. Nous saluons Santé Québec pour son projet de rembourser certaines chirurgies et certains examens effectués au privé, une approche qui s'apparente à celle adoptée en Suède dès le début des années 1990²².

En Suède, le gouvernement s'est en effet doté en 1992 de ce qu'il appelle une garantie de soins²³. Pour les soins de première ligne, par exemple, le premier contact doit avoir lieu la journée même, que ce

soit par l'obtention d'un rendez-vous ou par un contact téléphonique. Si un rendez-vous doit être suivi par une consultation avec un médecin, celle-ci doit se faire dans les sept jours suivants. Un rendez-vous avec un spécialiste, d'autre part, doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la requête, et les mêmes délais s'appliquent à l'accès à un traitement ou à une chirurgie²⁴. Si ces délais ne sont pas respectés, les patients ont le droit de se faire traiter dans un autre hôpital, public ou privé, aux frais de l'établissement les ayant initialement pris en charge²⁵.

L'effet de cette mesure a été de réduire l'attente des patients et de permettre au système de santé de cesser d'être constamment en mode rattrapage.

Nous recommandons au gouvernement de soutenir les efforts de Santé Québec en accélérant la mise en place des différents projets pilotes et en revoyant les délais. En effet, les patients ne devraient pas attendre une année complète avant de pouvoir se tourner vers le réseau privé²⁶. Cela permettrait d'assurer que les patients soient traités dans les plus brefs délais et d'accélérer la prise en charge des près de 600 000 patients qui sont actuellement hors délai²⁷, peu importe que le traitement soit dispensé dans un hôpital du réseau public ou dans une clinique indépendante à l'image des cliniques médicales spécialisées.

Trouver le « chaînon manquant » des soins d'urgence

La situation dans les urgences du Québec est inquiétante. La durée médiane de séjour des patients y était de 5 heures et 23 minutes en 2024-2025, alors qu'elle atteignait 20 heures et 24 minutes pour les patients admis à l'hôpital²⁸.

De plus, près de 430 000 patients ont quitté l'urgence avant d'être soignés en 2024-2025. Parmi ceux-ci, 69 % étaient classés dans la catégorie « moins urgent » ou « non urgent »²⁹.

Dans son état actuel, le système hospitalier ne parvient pas à répondre aux besoins des Québécois et des Québécoises.

Entre les CLSC, les GMF et les hôpitaux publics, il existe manifestement une insuffisance dans la couverture offerte à la population québécoise lorsqu'il est question de la prise en charge des urgences mineures.

L'expérience internationale démontre que la collaboration³⁰ entre les fournisseurs de soins de santé indépendants et ceux relevant de l'État permet d'offrir à la population un meilleur accès aux soins de santé que celui actuellement offert au Québec.

L'exemple de la France à cet égard est éclairant.

Des médecins français, ayant constaté ce même problème de « chaînon manquant », ont développé un modèle de centres médicaux de soins immédiats spécialisés dans la prise en charge des urgences mineures, que l'on désigne communément sous le terme « bobologie ». Ces centres visent à combler ce vide en offrant des services d'urgences mineures, des services de prélèvements et d'analyses sanguines, de même que des services d'imagerie. Ces cliniques indépendantes permettent d'alléger la pression exercée sur le système hospitalier en offrant aux patients un autre point d'accès aux soins de santé. Leur caractère indépendant leur confère également une plus grande agilité pour s'adapter aux réalités locales et mettre en œuvre les innovations proposées par le personnel, notamment celui de première ligne.

Combinée à l'autorisation de la pratique mixte, cette mesure pourrait accroître considérablement la capacité de traitement du système de santé québécois.

► Prospérer grâce au secteur énergétique québécois

Autoriser la construction d'une usine de gaz naturel liquéfié au Québec

Le développement d'un grand projet de terminal gazier au Québec contribuerait fortement à la création de richesse dans la province. À cet égard, le projet de Marinvest Energy mérite d'être évalué sérieusement³¹. En effet, ce projet présente un potentiel important, et certaines similitudes avec le projet GNL Saguenay, notamment sa capacité de transformation du gaz naturel en gaz naturel liquéfié, pourraient contribuer à mieux désenclaver les ressources énergétiques canadiennes.

En ce sens, si l'on se fie à sa capacité de transformation du gaz naturel en gaz naturel liquéfié, le projet GNL Québec aurait pu transformer approximativement 20 % de l'ensemble des exportations canadiennes de gaz naturel en 2024³². Cela aurait permis une diversification des partenariats commerciaux, dans un contexte de tensions prolongées avec notre voisin du Sud. Qui plus est, il est raisonnable d'avancer que ce projet aurait généré des milliards de dollars d'investissements en capitaux, en plus de créer des emplois, tant durant la phase de construction que lors de l'exploitation.

Rappelons que cette diversification des partenaires commerciaux est d'autant plus nécessaire qu'en 2025, la quasi-totalité des exportations de gaz naturel s'est effectuée par gazoduc vers les États-Unis³³, la seule infrastructure de liquéfaction actuellement en service étant celle de Kitimat sur la côte ouest canadienne³⁴. Bien que certains projets de terminaux gaziers soient en cours d'approbation ou de construction sur la côte ouest, aucun projet de ce type ne l'est sur la côte est³⁵. Or, la liquéfaction constitue un préalable à l'exportation du gaz naturel canadien outre-mer et à l'ouverture de nouveaux marchés.

Plusieurs dirigeants politiques à l'échelle mondiale, dont de nombreux dirigeants européens, ont démontré un fort intérêt pour cette ressource. Les dirigeants politiques du Japon, de la Lettonie et de la Pologne, entre autres, ont tous indiqué vouloir accéder au gaz naturel canadien³⁶. À cet égard, le projet de Marinvest Energy à Baie-Comeau présente le potentiel de répondre à cette demande.

Afin d'assurer un dynamisme énergétique soutenu – qui passe notamment par la diversification des marchés – et de favoriser la création de bons emplois bien rémunérés au Québec, le gouvernement devrait autoriser le projet de Marinvest Energy.

Abolir l'interdiction partielle (et graduelle) de la vente de véhicules à essence en 2035

Au Québec, une politique d'interdiction graduelle (désormais partielle) de la vente de véhicules à essence est en place depuis plusieurs années. Toutefois, un vent de changement souffle depuis le début de 2025 : les Québécois achètent moins de véhicules considérés comme zéro émission³⁷.

Devant ce ralentissement marqué de la demande pour les véhicules zéro émission par les Québécois, le gouvernement du Québec, par le biais du ministre de l'Environnement, alors Benoît Charrette, puis Bernard Drainville, a apporté des modifications au règlement en vigueur. D'abord, la catégorie des véhicules zéro émission a été élargie afin d'y intégrer les véhicules hybrides non rechargeables³⁸. La valeur des crédits accordés aux véhicules hybrides rechargeables a également été bonifiée³⁹. Concrètement, ces ajustements réglementaires visent à compenser la baisse de la demande pour ce type de véhicules, le gouvernement cherchant à élargir artificiellement l'éventail de modèles admissibles pour atteindre des cibles de vente difficilement réalisables.

À cela s'ajoute la proposition du ministre Drainville d'abaisser la cible à 90 % de véhicules zéro émission en 2035, plutôt que 100 %⁴⁰. Si cela illustre la difficulté – voire l'impossibilité – d'atteindre les cibles initialement fixées par le gouvernement, l'ajustement répété des cibles constitue une réponse inadéquate. Ces modifications deviennent un prétexte pour éviter une remise en question plus fondamentale de la politique.

Lorsque la population québécoise, à plus de deux personnes sur trois, indique que cette politique est irréaliste⁴¹, il devient impératif pour le ministre de l'Environnement d'y mettre fin, et de redonner le choix aux consommateurs.

La pression accrue exercée sur la demande d'électricité constitue également un élément qui doit être pris en compte, de même que le coût d'opportunité associé à l'utilisation de cette électricité pour les véhicules électriques, plutôt que pour le développement économique du Québec et de ses régions.

S'enrichir par l'exploitation de notre gaz naturel

Le gaz naturel est une énergie encore fortement utilisée au Québec, représentant 13 % du total de la consommation énergétique de la province en 2022⁴². Cette utilisation de la ressource s'explique notamment par son faible prix et sa flexibilité d'usage, malgré la mise en place de mesures équivalant à des taxes supplémentaires (SPEDE et taxe d'accise fédérale)⁴³. Dans ce contexte, le Québec importe la totalité du gaz naturel qu'il consomme de l'Ouest canadien et des États-Unis. Cela s'explique par la décision du gouvernement Legault d'interdire l'exploration et l'exploitation du gaz naturel au Québec en avril 2022.

Si le Québec n'exploite pas de gaz naturel sur son territoire, ce n'est pas en raison d'une absence de ressource dans son sol⁴⁴. Celle-ci est abondante et pourrait approvisionner la consommation de gaz naturel du Québec pour environ 40 ans⁴⁵. La valeur totale des réserves exploitables a été estimée à un potentiel d'environ 93 milliards de dollars en ajout au PIB⁴⁶.

Bien entendu, l'exploitation de gaz naturel, conjuguée à une usine de liquéfaction, permettrait d'exporter la ressource et de contribuer à la transition du charbon vers le gaz naturel, ce qui réduirait de 50 % les émissions de GES⁴⁷.

Plus encore, selon le rapport de novembre 2025 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), sous les politiques environnementales actuellement en place, la demande mondiale de gaz naturel et de pétrole continuera d'augmenter d'ici 2050⁴⁸. Le Québec a donc un rôle à jouer dans ce contexte.

Il est ainsi clair que la décision politique prise par le gouvernement en 2022 s'avère préjudiciable au développement économique de la province et à la création d'emplois de qualité dans la vallée du Saint-Laurent. Rappelons que le salaire moyen dans le secteur gazier et pétrolier en 2023 était d'environ 150 461 \$ au Canada, soit 2,4 fois le salaire moyen observé la même année au Québec⁴⁹.

Afin de favoriser la prospérité du Québec, le gouvernement du Québec devrait lever son interdiction d'exploration et d'exploitation du gaz naturel (et du pétrole), afin de stimuler l'économie de la province et de répondre à ses besoins énergétiques.

RÉFÉRENCES

1. Standard & Poor's, « Province of Quebec Downgraded To 'A+' From 'AA-' On Persistent Operating Deficits », 16 avril 2025.
2. Gabriel Giguère, « Le déficit de maintien des actifs du gouvernement du Québec est insoutenable », Note économique, IEDM, décembre 2025, p. 1.
3. *Ibid*, p. 2.
4. *Ibid*, p. 3.
5. *Idem*.
6. Martin Croteau, « La CAQ veut couper 5000 postes dans la fonction publique », *La Presse*, 28 août 2018.
7. Gouvernement du Québec, *Budget des dépenses 2025-2026 : Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires*, Finances Québec, mars 2025, p. B-67.
8. Éric Girard au micro de Patrick Lagacé au 98.5, « On tend à élargir le rôle de l'État au-delà de ses moyens », 27 août 2025, 7min22sec-32sec.
9. Jean-François Thériault, « Québec veut supprimer l'équivalent de 5000 postes dans la fonction publique d'ici 2027 », Radio-Canada, 3 décembre 2025.
10. Gouvernement du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025*, novembre 2025, p. A7.
11. IEDM, « Mise à jour budgétaire : Québec n'arrive toujours pas à contrôler la croissance des dépenses selon l'IEDM », communiqué de presse, 25 novembre 2025; Gouvernement du Québec, *Budget 2025-2026 Pour un Québec fort*, mars 2025.
12. IEDM, « Réaction : La décote du Québec montre l'importance d'un meilleur contrôle des dépenses selon l'IEDM », communiqué de presse, 16 avril 2025.
13. Gouvernement du Québec, *op. cit.*, note 10, p. A22.
14. Conrad Eder et Gabriel Giguère, « Freiner la bureaucratie fédérale canadienne en s'inspirant de l'approche de Chrétien », Point, IEDM, mai 2025, p. 1.
15. Emmanuelle B. Faubert, « L'évolution des effectifs infirmiers au Canada », Note économique, IEDM, octobre 2025, p. 3.
16. Marie-Eve Cousineau et Louise Leduc, « Nouvelle montée aux barricades de médecins », *La Presse*, 25 novembre 2025.
17. Gouvernement de l'Alberta, « Enhancing access through dual practice », communiqué de presse, 24 novembre 2025.
18. Emmanuelle B. Faubert, « Réponse à la proposition du Collège des médecins du Québec d'interdire la pratique mixte », Point, IEDM, avril 2025.
19. *Idem*.
20. Ce calcul exclut les personnes sur les listes d'attentes du GAMF et GAP. Gouvernement du Québec, Tableau de bord – Performance du réseau de la santé et des services sociaux, Services médicaux spécialisés, consulté le 11 décembre 2025; Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-01 : Estimations de la population trimestrielles, 2025.
21. Emmanuelle B. Faubert, « Trop de Canadiens quittent l'urgence avant d'être soignés », Note économique, IEDM, septembre 2025.
22. IEDM, « Réaction : Québec fait bien de s'inspirer de la garantie de traitement suédoise selon l'IEDM », communiqué de presse, 12 mars 2025; Daniel Boily et David Gentile, « Québec remboursera les chirurgies au privé, mais pas les consultations », Radio-Canada, 20 août 2025.
23. Maria Lily Shaw, *Real Solutions for What Ails Canada's Health Care Systems – Lessons from Sweden and the United Kingdom*, Cahier de recherche, IEDM, février 2022, p. 16.
24. Informationsverige.se, Droits et obligations dans les contacts avec les services de santé, consulté le 11 décembre.
25. IEDM, « Le recours au privé en santé : l'exemple suédois », Note économique, octobre 2003.
26. Fanny Lévesque, « Des patients pourront se tourner vers le privé après un an d'attente », *La Presse*, 15 octobre 2025.
27. Gouvernement du Québec, *op. cit.* note 20, consulté le 11 décembre 2025.

28. Emmanuelle B. Faubert, *op. cit.*, note 21; Institut Canadien d'information sur la santé, Visites au service d'urgence et durée de séjour selon les données du SNISA, consulté le 11 décembre 2025.
29. *Idem.*
30. Emmanuelle B. Faubert, « Soins de santé à but non lucratif: s'inspirer de l'Europe », Note économique, IEDM, août 2024.
31. Jean-Thomas Léveillé, « Le cabinet de François Legault a rencontré l'entreprise une seconde fois », *La Presse*, 20 novembre 2025.
32. Gabriel Giguère, « Diversifions nos exportations par la construction d'infrastructures énergétiques au Québec », Point, IEDM, mars 2025.
33. *Idem.*
34. LNG Canada, First Cargo Puts Canada on the Map of LNG Exporting Nations, 30 juin 2025.
35. Gouvernement du Canada, Les projets canadiens de GNL au Canada, Ressources naturelles Canada, consulté le 5 décembre 2025.
36. Krystle Wittevrongel et Gabriel Giguère, *Exploitation, investissement et réglementation du pétrole et du gaz : la Loi canadienne sur l'évaluation d'impact*, Cahier de recherche, IEDM, janvier 2025, p. 13.
37. Le site de Statistique Canada n'inclut pas les véhicules hybrides non rechargeables dans sa catégorie zéro émission, car le Québec a assoupli son règlement, mais pas Ottawa (en date du 21 novembre 2025). Voir Statistique Canada, Tableau : 20-10-0025-01 - Immatriculations des véhicules automobiles neufs, trimestrielle, par niveau géographique, 8 septembre 2025.
38. Alexis Emery-Pépin, « Québec inclut les véhicules hybrides réguliers à ses objectifs de vente, qu'en est-il d'Ottawa », *Automédia*, 4 juillet 2025.
39. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, Norme véhicules zéro émission (VZE), consulté le 5 décembre 2025.
40. Gouvernement du Québec, « Le gouvernement du Québec annonce qu'il lève l'interdiction de vendre des véhicules à essence neufs en 2035 », communiqué de presse, Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 26 septembre 2025.
41. IEDM, « Énergie au Canada IEDM 2024 », Sondage, septembre 2024, p. 30
42. Johanne Whitmore et Pierre-Olivier Pineau, *État de l'énergie au Québec – Édition 2025*, Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal, février 2025 p. 39.
43. *Ibid.* p. 65.
44. Gabriel Giguère et Miguel Ouellette, « Hydrocarbures au Québec : une interdiction mal avisée », Note économique, IEDM, mars 2022, p. 1.
45. *Idem.*
46. *Ibid.* p. 4.
47. *Ibid.* p. 3.
48. Agence Internationale de l'Énergie (AIE), *World Energy Outlook 2025*, novembre 2025, p. 415.
49. Krystle Wittevrongel et Gabriel Giguère, *op. cit.*, note 36, p. 9; Statistique Canada, Tableau : 14-10-0064-01 - Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles, 24 janvier 2025.

L'IEDM est un *think tank* indépendant sur les politiques publiques, avec des bureaux à Montréal, Calgary et Ottawa. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, il stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché et sur l'entrepreneuriat.

910, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec) H3C 2H8 T 514.273.0969
150, 9^e Avenue SW, bureau 2010, Calgary (Alberta) T2P 3H9 T 403.478.3488
170, avenue Laurier Ouest, bureau 712/714, Ottawa (Ontario) K1P 5V5

iedm.org